

L'enveloppe des bâtiments en 5 questions

Sommaire

- Introduction

1- A quoi sert l'enveloppe du bâtiment ?

2- Quels sont les bénéfices apportés par une enveloppe bien conçue ?

3- Comment améliorer la performance de l'enveloppe du bâtiment ?

4- Quels sont les équipements à privilégier ?

5- Quelles actions pour réduire sa consommation ?

- Quelques aides disponibles

Introduction

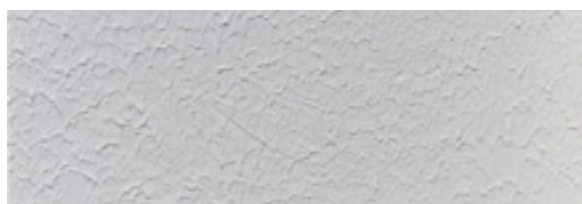
L'enveloppe d'un bâtiment est composée du toit, du plancher, des murs, des fenêtres et des portes d'un bâtiment. .



En adoptant les bons gestes et en mettant en place les bons équipements, il est possible de réduire sa consommation et faire des économies financières et énergétiques

1- A quoi sert l'enveloppe du bâtiment ?

- Protéger le bâtiment,
- Assurer l'étanchéité du bâtiment



Peinture hydrophuge protégeant l'enveloppe du bâtiment



Étanchéité du sol du bâtiment

2- Quels sont les bénéfices apportés par une enveloppe bien conçue ?



NATURAL VENTILATION

- Participer à la régulation de la consommation énergétique du bâtiment,
- Permettre une bonne circulation de l'air et de la lumière,
- Assurer l'isolation acoustique et thermique du bâtiment.

En partenariat avec

3- Comment améliorer la performance de l'enveloppe du bâtiment ?



Toiture de couleur claire

- Isoler le bâtiment, même en climat chaud,
- Peindre les murs extérieurs et installer une toiture ayant de préférence une couleur la plus claire possible,
- Installer un nombre d'ouvertures intérieures et extérieures suffisant permettant une ventilation naturelle du bâtiment, et assurer ainsi un flux d'air à l'intérieur du bâtiment.
- Respecter la réglementation thermique Guadeloupe en vigueur.

La ventilation naturelle c'est une meilleure qualité de l'air et une sensation de confort plus importante à la clé!



Isolant thermique

4- Quels sont les équipements à privilégier ?

- Installer un bardage extérieur (revêtement recouvrant le mur extérieur),
- Mettre en place des fenêtres avec un double vitrage dans les pièces climatisées,
- Mettre en place des jalousies dans les pièces non climatisées,
- Poser des pare-soleils et/ou des casquettes au-dessus des façades.



Jalousie



Exemple de double vitrage

5- Quelles actions pour réduire sa consommation ?

- Adapter les caractéristiques de l'enveloppe selon L'orientation du bâtiment.

La profondeur des pare-soleil et des casquettes sera, par exemple, plus importante sur les façades les plus exposées au soleil.

- Faire contrôler l'étanchéité de l'enveloppe afin de limiter les déperditions thermiques dans le bâtiment.



Pare - Soleil installé sur un bâtiment

Fun facts :

- En Guadeloupe, une isolation adaptée permet d'abaisser la température intérieure de 5°C.
- La toiture est responsable de 65% des apports de chaleur dans un bâtiment en Guadeloupe.
- Pour une bonne conception de l'enveloppe, en cas de toiture en tôle il est nécessaire d'apporter une bonne isolation car ce matériau entraîne un apport de chaleur plus important.

■ Quelques aides disponibles

Global :

- Aide ADEME – Valable pour les entreprises :
 - o Aide au financement d'un audit énergétique : de 50% à 70% du coût de l'audit.

La prise en charge dépend de la taille de l'entreprise.

- Aide Région Guadeloupe / Fonds Européens (FEDER) – Valable pour les entreprises et collectivités :

- o Aide au financement d'un audit énergétique ou d'études de performances énergétiques : de 50% à 70% du coût de l'audit

La prise en charge dépend de la taille de l'entreprise.

- o Aide au financement de mesures d'efficacité énergétiques – valable pour les entreprises dont isolation ou encore protection solaire : de 45% à 65% du surcoût de la mesure envisagée.

La prise en charge dépend de la taille de l'entreprise, et les mesures devront être justifiées à travers une étude spécifique identifiant lesdites mesures, leurs coûts d'investissements, les gains énergétiques et surcoûts.

- Crédit d'impôt – Valable pour les entreprises :
 - o Isolation des murs, des toitures, des fenêtres et protection solaire des toitures et des ouvrants : 30% de l'investissement dans la limite de 25 000 €.
- D'autres actions d'efficacité énergétique peuvent également être financées par ce dispositif.*

- Cadre de compensation des petites actions de MDE – Valable pour le tertiaire

- o Actions sur l'étanchéité à l'air des bâtiments
- Programme SARE – Valable pour les particuliers et petit-tertiaire privé :

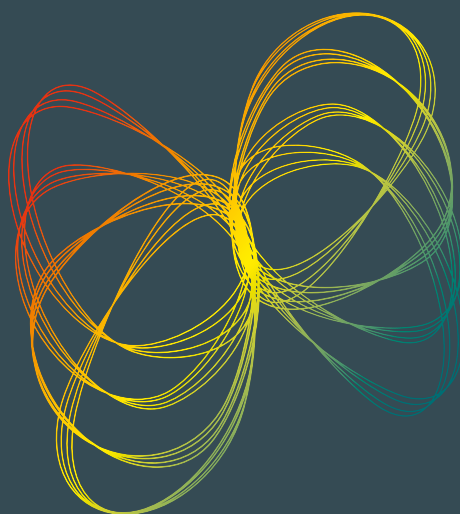
- o Vise à délivrer des informations pertinentes, gratuites et indépendantes des entreprises, ainsi que donner aux ménages et aux professionnels une meilleure lisibilité des aides disponibles et mobilisables pour la réalisation de leurs travaux de rénovation énergétique.

Isolation et protection solaire des murs et des fenêtres :

- Aide EDF Agir + - Valable pour les entreprises
 - o Mise en place d'une isolation des murs : 8€/m²
 - o Mise en place de protections solaires intérieures et/ou extérieures
- Cadre de compensation des petites actions de MDE – Valable pour le tertiaire
 - o Protection solaire des ouvrants : 10 €/m²
 - o Mise en place d'une isolation des murs : 8€/m²
 - o Actions sur les protections des façades
- Dispositif CEE :
 - o Tertiaire : Mise en place d'une isolation des murs - Fenêtre ou porte-fenêtre complète avec vitrage isolant
 - Protection des baies contre le rayonnement solaire
 - o Industriel :
 - Mise en place d'une isolation des murs

Isolation et protection solaire des toitures et des planchers :

- Aide EDF Agir + - Valable pour les entreprises
 - o Mise en place de la toiture : 12€/m²
 - o Réduction des apports solaires par la toiture : 16€/m²
- Cadre de compensation des petites actions de MDE
 - o Tertiaire :
 - Isolation de combles ou de toitures : 12 €/m²
 - Protection solaire des toitures : 12€/m²
 - o Industriel :
 - Isolation de combles ou de toitures : 12 €/m²
- Dispositif CEE :
 - o Tertiaire :
 - Mise en place d'une isolation d'un plancher
 - Isolation de combles ou de toitures
 - Isolation des toitures terrasses
 - Réduction des apports solaires par la toiture
 - o Industriel :
 - Isolation de combles ou de toitures



SYNERGÎLES

Pôle d'innovation de la Guadeloupe

CONTACT SYNERGÎLES

Immeuble France-Antilles - ZAC de Moudong Sud - 97122 BAIE-MAHAULT

Standard : 0590 57 02 38 / www.synergile.fr